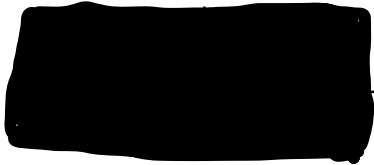


LAMIREAU Thierry
Professeur des écoles
Ecole de VALLIERES



Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale
Circonscription de RUMILLY

Objet: signalement d'amiante à l'école de VALLIERES

Monsieur l'Inspecteur,

Suite à mon appel téléphonique en date du 27 mars 2015, veuillez recevoir la confirmation écrite de mon signalement lié à la présence d'amiante dans l'école de VALLIERES.

Je travaille dans ces locaux depuis dix ans. Des problèmes pulmonaires ont commencé à m'atteindre début novembre 2014 avec un arrêt de 90 jours et une pleurésie/pneumonie, décollement de la plèvre et foyers liquides. Mes douleurs aux poumons ont été terribles, ma respiration est restée très atténuée. Je viens de repasser aux urgences et à l'hôpital d'ANNECY de mardi soir 25 mars au vendredi 27 mars 2015 au soir. J'ai un arrêt de travail jusqu'au 12 avril 2015 pour diverses pathologies dont un emphysème et un deuxième AVC.

Le toit des locaux de la maternelle, les dalles de la salle de jeux et des deux classes comportent de l'amiante.

Le toit est composé d'amiante-ciment et les dalles d'amiante "chrysotile". (Voir dossier joint de la mairie).

Pour moi, le problème majeur se situe dans le grenier et dans la salle de jeux. Le toit donne directement sur le grenier qui communique par une porte avec la salle de jeux. Autre problème important: le chauffage pulse un air chaud dans la salle de jeux. L'air est pris dans le grenier par une turbine qui diffuse l'air chaud dans la salle de jeux. La salle de jeux est donc envahie par des particules fines d'amiante ! La salle de jeux communique avec un couloir qui donne une entrée sur la salle des toilettes, la cuisine et les deux salles de classe.

Il semble nécessaire d'analyser le nombre de particules fines d'amiante contenues dans un mètre cube d'air pour avoir une vision réelle de la contamination...dans le grenier, la salle de jeux et toutes les autres pièces.

Ces mesures devraient être effectuées pendant une semaine scolaire et non pendant des vacances, et aussi en période d'utilisation du chauffage qui propulse les particules.

La mairie a fait analyser les dalles de la salle de jeux et des classes et a demandé l'analyse du toit. Rien d'autre.

IL faut noter également que les dalles sont vernies aux grandes vacances et ne le sont plus pendant l'année scolaire.

Des analyses sont à réaliser également dans le local à rangement des porteurs et vélos des enfants car le toit amianté donne directement sur ce local.

Pour être complet, il faut noter que le toit du préau de l'école élémentaire est aussi en amiante-ciment. C'est à l'extérieur mais les enfants attendent et jouent souvent sous ce lieu. Toutes les nouvelles analyses devraient être réalisées en fin de journée de classe et non aux vacances.

Pour l'objectivité et l'indépendance des mesures, la société compétente devrait être agréée et non subventionnée par la Région, le Département ou tout organisme d'Etat.

Je suis allé manipuler et chercher du matériel dans le grenier fin octobre 2014 et j'ai, à nouveau, déplacé du gros matériel dans la salle de jeux début mars 2015.

J'ai remarqué cette poussière blanche caractéristique de l'amiante et j'ai ensuite énormément toussé.

Je souhaite bénéficier d'une investigation assumée par la Médecine du Travail.

Faudrait-il rappeler qu'une ancienne EVS ayant travaillé en tant que ATSEM par la suite est décédée à cause d'un cancer des poumons inopérable et de métastases osseuses. Ayant cessé de fumer depuis 14 années, il est évident que son décès a été accéléré par l'amiante présente dans l'école.

Madame la Conseillère pédagogique est également passée plusieurs fois dans ces locaux. Je ne connais pas sa situation personnelle mais je sais que c'est très grave. Toute exposition à l'amiante pénalise la santé d'un individu et il suffit d'une seule fois pour contaminer et empoisonner les gens.

Une deuxième personne (ancienne femme de ménage) a eu un cancer.

Vous-même, Monsieur l'Inspecteur, êtes venu plusieurs fois dans ces locaux.

La situation est, à mes yeux, très grave.

Le personnel habituel est concerné (les adultes). Les ATSEM se plaignent d'avoir des problèmes respiratoires ou visuels (irritation des yeux pour l'AVS). Je remarque que la nouvelle femme de ménage tousse beaucoup après le déplacement des poussières probablement amiantées.

Des enfants fréquentent ces locaux alors que leur capacité respiratoire n'est pas définitive.

C'est un PROBLEME MAJEUR DE SANTE PUBLIQUE.

Comment toutes les fréquentations des diverses populations vont-elles être déterminées et quantifiées ?

Dans la salle de jeux, des réunions de rentrée ont été organisées avec la présence des parents, ce depuis au moins dix ans !

Cette école devrait être fermée.

Je préviens l'Agence Régionale de la Santé de ces faits, la DIREN, l'INVS pour dénoncer et décrire cette situation.

Il est clair que ce lieu est un danger. Il me reste trois mois à travailler avant ma retraite.

Certain de votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Thierry LAMIREAU